



MPC/PC/03

# FEDERATION DES SYNDICATS UNITAIRES

**SNUI - SNUCCRF - SNUDDI - SU. AU TRESOR - SUI - SUD ADMINISTRATION  
CENTRALE MINEFI - SUD CDC - SNABF**

93bis, rue de Montreuil - 75011 PARIS Tél. 01.44.64.64.44 Fax : 01.43.48.96.16  
fdsu@fdsu.org - <http://www.fdsu.org>

## NI RESPONSABLE, NI COUPABLE !!!

Lors de la réunion du CHSM, le 30 septembre, la FDSU a rappelé :

- que le boycott du CHSM du 26 juin n'était pas un boycott de circonstance, mais qu'il était le signe d'inquiétudes fortes, qui depuis se sont malheureusement concrétisées,
- que notre présence à ce CHSM ne saurait constituer une quelconque normalisation du dialogue social.

C'est d'ailleurs le sens des propos que la FDSU a tenus au Ministre lors de l'entrevue du 27 août.

Aujourd'hui, la FDSU entend condamner l'attitude particulièrement cavalière du ministère quant aux délégations de crédits de 2002 et 2003 :

- pour 2002, la régulation républicaine a conduit à des délégations tardives et a contraint les CHS à reporter une partie de leurs crédits sur 2003 ;
- le 21 janvier 2003, lors de la réunion du CHSM, la question des reports restait posée ;
- le 2 avril 2003, nous n'attendions plus que la signature du décret prévu aux alentours du 15 avril pour déléguer les crédits 2002 ;
- courant mai, les présidents de CHS étaient informés du gel de ces mêmes crédits ;
- le 8 septembre, il est annoncé que tous les reports étaient supprimés à l'exception de 2,05M€ en crédits d'investissement ;
- et le 10 septembre, les présidents de CHS étaient informés de l'obligation de report des crédits 2003 à hauteur de 4 M€, soit 21% de l'enveloppe.

Cette valse hésitation a fortement perturbé le fonctionnement des CHS et a surtout donné une image déplorable de la gestion du budget tant en interne qu'en externe, tout particulièrement auprès des entreprises prestataires.

Au delà, c'est toute la politique ministérielle en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail qui est en question :

- quelle confiance peut-on avoir en l'avenir ?
- comment envisager désormais une politique de cofinancement et une approche pluriannuelle des questions hygiène et sécurité ?

**En conclusion, la FDSU a demandé au président de restaurer la confiance et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la politique hygiène et sécurité retrouve toute la place qui lui revient au sein du ministère.**

Les réponses apportées par Monsieur Soumet, directeur du personnel, de la modernisation et de l'administration, sont restées très laconiques et trop peu convaincantes : *“ je ne suis pas celui qui décide, je suis conscient des effets négatifs envers les entreprises prestataires, mais mon rôle est de gérer..... ”*.

La FDSU a également dénoncé une communication pour le moins à géométrie variable entre la DPMA et les CHS, ce qui a provoqué des iniquités conséquentes.

Les CHS qui avaient engagé des travaux au titre des reports 2002 ont vu leurs factures réglées à hauteur du dégel de 2,05M€; d'autres, apprenant le gel des crédits ont stoppé leurs projets en cours ; 7 départements connaissent aujourd'hui des difficultés financières (besoins de financement à hauteur de 134 441 €).

Quant à la communication de la DPMA vis à vis des membres du CHSM, à l'exception de la note du 8 septembre, elle a été inexistante.

Le comble a été atteint quand le président a annoncé, lors du CHSM à la demande pressante de la FDSU, qu' il s'exonérait du plafond prévu par la note du 10 septembre (cf. message FDSU du 10 septembre) et qu'il pourrait récupérer les 4M€ sur d'autres lignes budgétaires . Il va donc informer les présidents des CHS que cette somme sera dégelée (?)

Après cette décision, le ministère est totalement discrédité. Voilà la préfiguration de la LOLF qui se dessine à l'horizon 2006...

Il aura finalement réussi à tronquer 6,5M€, soit 34% de l'enveloppe 2002, aux agents au détriment de l'amélioration de leurs conditions de vie au travail.

*“ Quant à l'enveloppe 2004, elle devrait se situer au même niveau que cette année c'est à dire à 19 M€ ”*. On peut à juste titre être inquiets et méfiants sur cette annonce.

De plus, si les reports deviennent de plus en plus improbables, les CHS seront contraints de consommer la totalité de leurs crédits dans l'année, comme l'a laissé entendre le président du CHSM .Cela conduit à remettre en cause, tant les programmes de prévention établis par les CHS-DI que le caractère pluriannuel de certaines actions ou encore la possibilité de recourir à des cofinancements.

En clair, les grandes orientations définies et enfin atteintes par le CHSM deviennent caduques.

**La FDSU demande à l'ensemble de ses représentants d'intervenir (si possible en intersyndicale) auprès du président de leur CHS-DI pour exiger de faire un bilan clair et précis sur la situation des crédits (reports 2002 supprimés, travaux 2002 payés sur des crédits 2003, utilisation de l'enveloppe 2003...) et de protester contre l'attitude inconséquente du ministère.**

Pour toutes ces raisons, les fédérations, de façon unitaire, ont décidé de quitter la séance. Voir ci-après le communiqué interfédéral.

# FDSU      CGT      FO      CFDT

Paris, le 30 septembre 2003

## CHSM : LES FEDERATIONS QUITTENT LA SEANCE !

Après l'annonce d'un budget d'austérité lors du CTPM du 29 septembre, le CHSM s'est tenu sur fond d'incertitudes concernant la disponibilité réelle des crédits 2002 et 2003 :

- Reports des crédits de fonctionnement 2002 gelés puis supprimés à hauteur de 3,10M€
- Crédits d'investissement 2002 gelés et non reportés pour un montant de 3,56M€
- Gel de 4M€ sur 19 pour 2003
- Hypothétiques reports 2003 sur 2004

Deux heures durant, les fédérations ont exigé des précisions et des éclaircissements .

Devant les réponses incohérentes et contradictoires du président, les organisations syndicales ont demandé une suspension et ont décidé unanimement de quitter la séance.

En effet, dans ces conditions, il était dérisoire de poursuivre le débat sur différents rapports ( IHS, Ergonomie ) sans aucune visibilité.

Les fédérations ont réaffirmé leur attachement à une politique d'hygiène et de sécurité, assise sur des garanties de gestion et qui permette un travail véritablement prospectif et pluriannuel.